

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC
CONSULTATION PUBLIQUE

Règlement 13-2024 : Consultation publique reportée

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets de règlements décrits ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance tenue le 8 avril 2024, le conseil a adopté :
 - Le premier projet de règlement numéro **13-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 et CF-1-1 ;
 - Le projet de règlement numéro **15-2024** modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive.
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 24 avril 2024 à 19h30**. Au cours de cette assemblée, le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de règlement numéro **13-2024** et le projet de règlement numéro **15-2024** ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le premier projet de règlement numéro **13-2024** contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Le projet de règlement numéro **15-2024** ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Le premier projet de règlement numéro **13-2024** et le projet de règlement numéro **15-2024 peuvent être consultés** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :
<https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 9 avril 2024.

Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 9 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 9 avril 2024.

Josiane Alarie, Directrice générale et greffière-trésorière